

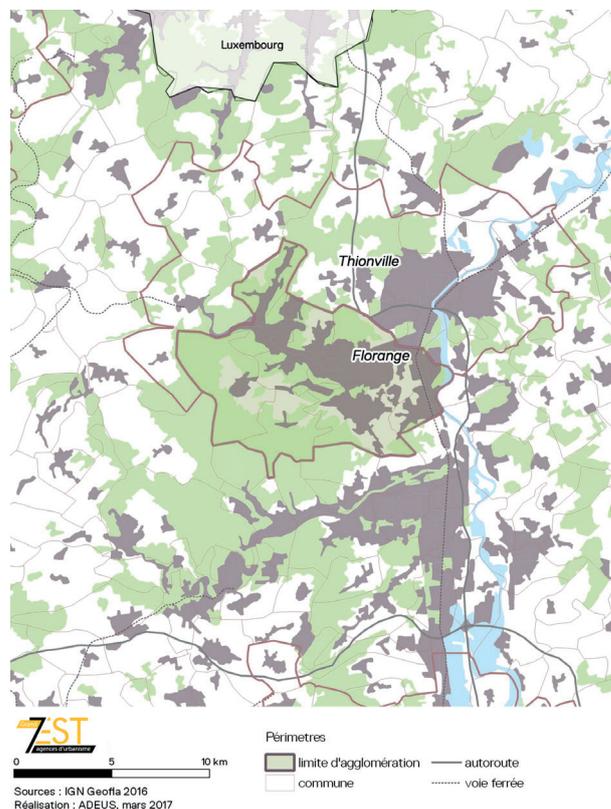
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

Portrait d'agglomération

DATES CLÉS

- 19 juin 1998 : création, huit villes (Fameck, Florange, Hayange, Knutange, Neufchef, Ranguevaux, Serémange-Erzange, Uckange) font le choix de se mutualiser en Communauté de Communes du Val de Fensch.
- 1er janvier 1999 : adhésion de la commune d'Algrange.
- 1er janvier 2000 : la communauté de communes est transformée en communauté d'agglomération. Adhésion de la commune de Nilvange.
- Président : Michel LIEBGOTT (maire de Fameck) depuis le 10 avril 2014. Précédent : Philippe TARILLON.

	Population	Nombre de communes	Superficie (km ²)
Ville-centre Hayange	15 833	1	12
CA Val de Fensch	69 804	10	87
SCoT de l'agglomération thionilloise	246 495	99	157
Aire urbaine (Thionville à 81%)	136 239	15	157



COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH

Compétences obligatoires et optionnelles :

- **Développement économique** : bâtiments tertiaires, bâtiments relais, voiries supplémentaires, projet Europort Lorraine...;
- **Aménagement de l'espace** : parcs d'activités économiques / études et de réflexions ;
- **Équilibre social de l'habitat** ;
- **Politique de la ville et Économie sociale et solidaire** ;
- **Environnement** : hydrologie, plan de paysage, lutte contre les nuisances sonores, gestion des déchets...;
- **Sport** ;
- **Petite enfance** : prise en charge des 7 établissements présents sur le territoire, gestion et animation du

réseau d'assistants maternels grâce au Relais Assistants Maternels (RAM), création et animation d'un observatoire communautaire de la « Petite enfance » pour la définition d'un schéma directeur communautaire, coordination et mise en réseau des structures multi-accueil et de haltes-garderies du territoire communautaire.

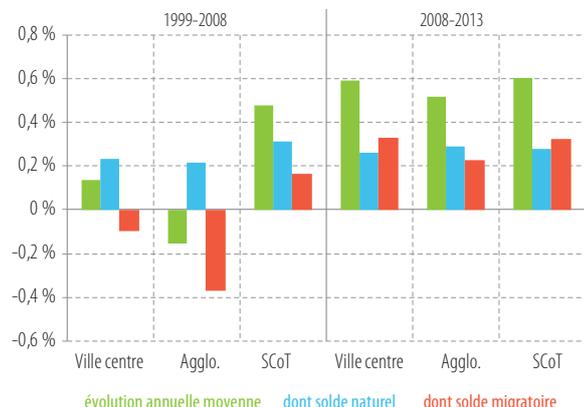
Compétences facultatives :

- Santé ;
- Très Haut Débit ;
- Culte ;
- Culture et Patrimoine (dont le Parc du haut-fourneau U4) ;
- Tourisme.

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET URBAINES

Les dynamiques démographiques ville centre/Agglo./SCoT.

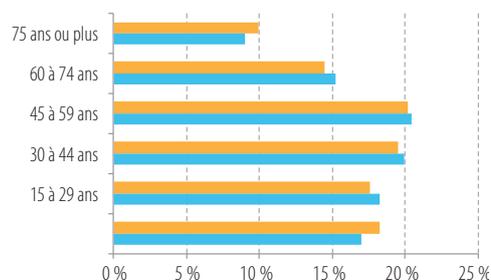
Une croissance récente mais importante. (source : INSEE)



Alors que le Val de Fensch connaissait une baisse de population entre 1999 et 2008 du fait d'un solde migratoire négatif, le dynamisme démographique s'est inversé pour connaître une croissance marquée. Cette croissance est alimentée par le solde migratoire redevenu positif, aussi bien sur la ville-centre que sur l'ensemble des 23 agglomérations entraînées dans la dynamique propre à tout le SCoTAT. Le solde naturel s'est également amélioré sur l'agglomération, faisant désormais mieux que le SCoTAT dont le solde naturel a tendance à se tasser légèrement. Cela corrobore le phénomène général de rajeunissement de la population observé sur la pyramide des âges, tout au moins relativement à celle de l'ensemble des 23 agglomérations du Grand Est.

Évolution de la répartition de la population par tranches d'âges en 2008 et en 2013.

Une population légèrement plus âgée qu'en moyenne, mais qui rajeunit. (source : INSEE)



Évolution comparée de la population

source : INSEE



REVENU ET INÉGALITÉS SOCIALES

Une agglomération tendanciellement plus riche

	CA Val de Fensch	Évolution 2006-2014	Moyenne des 23 agglomérations
Revenu moyen des foyers fiscaux	21 115 €	+ 21,4 %	25 369 €
Part de foyers fiscaux non imposables	71 %	+ 10 points	55 %

source : DGI

	CA Val de Fensch	Moyenne des 23 agglomérations
Part de la population couverte par le RSA	8,0 %	8,7 % (moyenne)
IDH4	0,21	0,49 (médiane)

sources : INSEE, CAF, DGI

Avec un revenu moyen par foyer fiscal de 21 115 € par an en 2014, la communauté d'agglomération du Val de Fensch affiche une moyenne inférieure d'environ 4 250 € à l'ensemble des Agglomérations du Grand Est, mais une progression de 21,4% depuis 2006, supérieure à celle de l'ensemble des agglomérations du Grand Est (17,9%). Cette valeur faible s'explique par la forte part de l'emploi ouvrier et la faible part de cadres et de professions intellectuelles supérieures sur le territoire, que ne compensent pas les revenus tirés des emplois au Luxembourg. C'est également ce qui explique la part élevée de foyers fiscaux non imposables. Cette part a progressé entre 2006 et 2014, de 10 points, un peu plus que celle des agglomérations du Grand Est (+9 points).

La part de la population couverte par la RSA est inférieure à celle constatée pour l'ensemble des 23 agglomérations du Grand Est. Avec 0,30 l'IDH4 présente quant à lui une valeur très inférieure à la médiane des 23 agglomérations qui est de 0,49. Ces indicateurs traduisent des difficultés sociales non négligeables sur le territoire.

HABITAT

Une dynamique de la construction en baisse

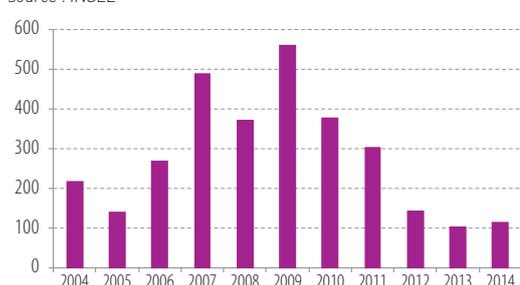
Construction neuve

sources : INSEE, Sit@del2

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	
Moyenne 2005-2009	367
Moyenne 2010-2014	210
Logements construits entre 2004 et 2014 pour 100 ménages	
CA Val de Fensch	10,6 %
Moyenne 23 agglomérations	11,7 %

Évolution de la construction neuve

source : INSEE



Avec une baisse sensible des logements construits, qui passent de 367 à 210 par an, la communauté d'agglomération du Val de Fensch connaît une forte baisse des constructions depuis 2005. En moyenne l'ensemble des 23 agglomérations étudiées connaît aussi une baisse de la construction, mais de l'ordre de 10%, alors que celle-ci est de l'ordre de 40%. Les logements se répartissent entre les communes puisque Hayange ne vient qu'en troisième position des communes en nombre de nouveaux logements construits depuis 2005. Les communes de Fameck et de Florange en ont produit sensiblement plus.

On constate une hausse de la vacance entre 2008 et 2013, à l'instar de tous les territoires. Elle reste proche de la moyenne des agglomérations du Grand Est, mais elle passe d'un peu inférieure à un peu supérieure.

Évolution de la vacance

sources : INSEE, Sit@del2

CA Val de Fensch		Moyenne des 23 agglomérations	
2008	2013	2008	2013
6,8 %	8,6 %	7,1 %	8,4 %

LES ÉCHANGES AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS DU GRAND EST

Migrations résidentielles en 2013 avec les EPCI (principaux flux)

source : INSEE

Flux entrants		Flux sortants	
CA Thionville	25,7 %	CA Thionville	23,2 %
CA Metz Métropole	10,3 %	CA Metz Métropole	9,0 %
CC Pays Orne-Moselle	7,2 %	CC Pays Orne-Moselle	8,8 %
CC Arc mosellan	7,1 %	CC Pays Briey-Jarnisy-Orne	4,0 %
CC Rives de Moselle	5,5 %	Métropole Grand Nancy	3,0 %

Navettes domicile-travail en 2013 avec les EPCI (principaux flux)

source : INSEE

Flux entrants		Flux sortants	
CA Val de Fensch	46,6 %	CA Val de Fensch	34,9 %
CA Thionville	12,3 %	ND (Luxembourg)	28,5 %
CC Pays Orne-Moselle	7,5 %	CA Thionville	16,4 %
CA Metz Métropole	6,4 %	CA Metz Métropole	6,5 %
CC Rives de Moselle	5,9 %	CC Rives de Moselle	5,4 %

Part des actifs occupés vivant et travaillant sur le territoire

source : INSEE

CA Val de Fensch	Moyenne des 23 agglomérations
34,9 %	76 %

Les principaux flux migratoires se font localement, à l'exception notable du Grand Nancy. Les entrants viennent en effet d'intercommunalités voisines ou proches. Il faut noter cependant la prépondérance marquée de l'agglomération thionvilloise dans ces échanges, qui marque une réelle proximité de fonctionnement. Les flux vers et venant de Metz et de Nancy sont liés plus au statut métropolitain de ces deux entités qu'à leur proximité géographique.

La communauté d'agglomération du Val de Fensch abrite environ 19400 emplois. Seuls 9000 de ces emplois sont occupés par des habitants de l'agglomération et donc 10400 par des personnes habitant à l'extérieur. Ceci peut s'expliquer par la petite taille du territoire, mais aussi par une restructuration encore incomplète de la cohérence entre localisation des logements et des emplois après les crises économiques successives qu'a connu l'ensemble du Nord mosellan. Les principaux flux entrants viennent des territoires voisins ou proches. Il faut remarquer à l'inverse la part importante d'habitants de l'agglomération qui travaillent au Luxembourg, plus d'un quart. Les autres flux sortants principaux sont également à destination proche mais toujours sur l'axe du sillon lorrain.

Avec un taux de 35 %, la CA du Val de Fensch présente une très faible part d'actifs occupés travaillant et vivant sur son territoire. Ceci s'explique par l'attractivité du Luxembourg mais aussi, dans une moindre mesure, par la polarité assez forte de Thionville et la petite taille géographique du territoire.

LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

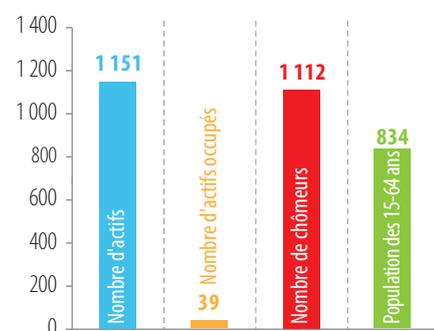
Une dynamique négative au cours des dernières années

source : INSEE

		Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
2008	CA Val de Fensch	69,6 %	59,7 %	14,2 %
	Moyenne des 23 agglomérations	70,4 %	61,5 %	12,7 %
2013	CA Val de Fensch	70,9 %	58,7 %	17,3 %
	Moyenne des 23 agglomérations	71,2 %	60,3 %	15,4 %

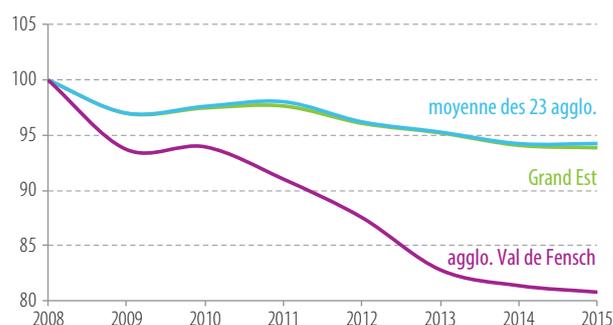
Le taux d'activité du Val de Fensch est à peine inférieur à la moyenne des 23 agglomérations du Grand Est, avec 70,9 % en 2013, contre 71,2 %. De même que le taux d'emploi, ces indicateurs suivent les tendances générales. Par contre, le taux de chômage y est nettement plus fort avec 17,3 % contre 15,4 % en moyenne, sa hausse ayant été de 3,1 points contre 2,7 points pour les 23 agglomérations. Le maintien relativement satisfaisant des deux premiers indicateurs ne doit donc pas masquer le réel problème du chômage sur le territoire que le recours au travail transfrontalier ne semble pas pouvoir compenser totalement, sans doute par inadéquation entre le profil des actifs sur le Val de Fensch et celui recherché au Luxembourg.

Variation 2008-2013 des 15-64 ans, des actifs, des actifs occupés et des chômeurs (source : INSEE)



Évolution de l'emploi salarié privé (base 100 en 2008)

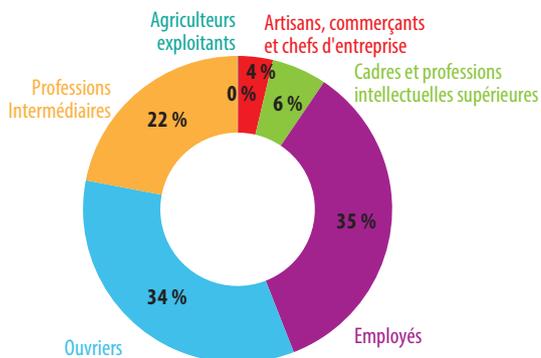
source : ACOSS



L'évolution de l'emploi salarié privé sur le Val de Fensch a suivi une trajectoire différente de celle constatée sur la région Grand Est et sur l'ensemble des 23 agglomérations, avec une baisse beaucoup plus marquée du nombre d'emplois privés. Même la légère et toute relative reprise de 2009-2011 n'a duré qu'un an sur le Val de Fensch, pour replonger dès 2011. Sur 2014, alors que l'on observe un début de stabilisation sur le Grand Est, la baisse continue, certes moins forte sur le Val de Fensch. Pourtant le nombre d'actifs occupés est resté stable (+ 39). Les habitants du Val de Fensch ont donc dû massivement aller chercher des emplois hors du territoire, pour beaucoup au Luxembourg, ce qui a limité les dégâts socialement mais fragilisé la structure économique du territoire et donc sa capacité à affronter de nouvelles crises par ses propres moyens.

Les catégories socioprofessionnelles des actifs

source : INSEE



Comme évoqué ci-dessus, l'agglomération se distingue par une faible part de cadres et professions intellectuelles supérieures (6 % au lieu de 14 % pour les 23 agglomérations du Grand Est), par une forte représentation des ouvriers (34 % au lieu de 25 %), mais aussi par une part un peu faible de professions intermédiaires (21 % au lieu de 25 %) et une part assez forte des employés (35 % au lieu de 30 %).

La part de l'emploi présentiel augmente sensiblement mais reste largement inférieure à la moyenne des 23 agglomérations. Cette hausse s'effectue dans un contexte de baisse de l'emploi privé et de croissance de l'emploi luxembourgeois. La tendance est au recentrage de l'activité économique du territoire sur ses fonctions d'attractivité résidentielle.

Part de l'emploi présentiel

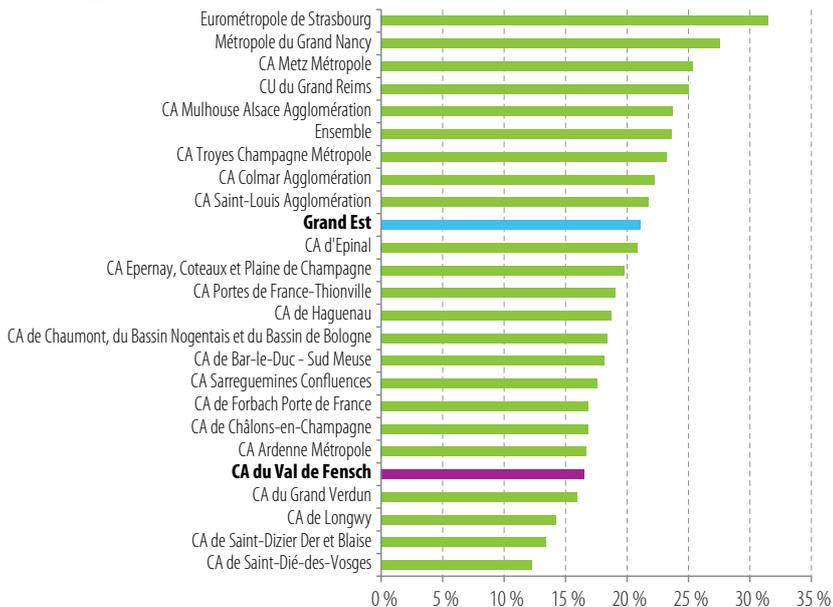
source : INSEE

	CA Val de Fensch	Moyenne des 23 agglomérations
2008	52,3 %	67,4 %
2013	55,2 %	68,7 %

La part des emplois métropolitains supérieurs présents sur le territoire s'élève à 16,5 % contre 23,7 % pour l'ensemble des 23 agglomérations, ce qui classe le Val de Fensch dans les agglomérations les moins bien loties du Grand Est.

Part d'emplois dans les fonctions métropolitaines supérieures en 2013

source : INSEE



LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

État des lieux des documents cadres (état d'avancement, périmètre...) et autres documents définissant la ou les stratégie(s) territoriales.

- **SCoTAT approuvé en février 2014.** Il inclut la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (Guénange/Metzervisse), la Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières (Bouzonville/Sierck-lès-Bains), la Communauté de Communes de Cattenom et environs, la Communauté de Communes Pays Haut-Val d'Alzette (Audun-le-Tiche/Villerupt).
- PLH 2012 – 2018.
- Schémas directeurs : commerces, pistes cyclables, petite enfance...
- Elaboration d'un PCAET en 2017.
- Le projet de territoire 2014-2020.
- **Un objectif majeur :** accroître l'attractivité du territoire.

Quel est le positionnement géostratégique de l'agglomération ? Quelle est sa vision de sa place dans le Grand Est ? Sur quelle alliance se projette-t-elle ?

La caractéristique principale du territoire de la Communauté d'Agglomération est sa situation transfrontalière. Le tiers des actifs travaille au Luxembourg. La proximité et le pouvoir d'attraction économique du Luxembourg, mais aussi, à terme, de l'Allemagne dont les besoins de main d'œuvre vont s'amplifier en écho à son déclin démographique, sont des atouts majeurs auxquels s'ajoutent les caractères inhérents au territoire : sa densité de population et son degré d'industrialisation. La Communauté d'Agglomération Val de Fensch reste en effet encore un territoire industriel comme peuvent en témoigner les grands groupes présents sur le territoire : Arcelor-Mittal, Thyssen Krupp, Safran, Umicore, ou British Steel par exemple.

Le territoire Nord mosellan est découpé entre plusieurs intercommunalités alors qu'il s'agit du même bassin de vie, partageant la même histoire.

La vallée de la Fensch est un territoire éprouvé mais qui reste dynamique, marqué par des sites pollués, un habitat vieillissant, une paupérisation de la population... De ce constat, l'un des objectifs premiers de la Communauté d'Agglomération est le « changement d'image » du territoire : requalification du parc de logements existant et lutte contre le logement indigne, traitement des copropriétés dégradées, reconquête des friches industrielles et minières (ZAC de la Paix par exemple), restauration de la rivière Fensch..., ces actions étant associées au développement de nouveaux projets (Cœur de Villes-Cœur de Fensch, santé, THD, petite enfance...).

Quelles sont les priorités affichées en matière de développement économique (offre immobilière et foncière, soutien aux commerces, organisation de l'innovation sur le territoire...)?

Les projets de développement économique s'inscrivent dans un contexte de forte concurrence avec les territoires voisins.

- Le projet de territoire ambitionne de poursuivre et d'accentuer le développement des zones d'activités communautaires et d'en créer de nouvelles. Parmi ces projets :
 - Europort, projet de plateforme multimodale (eau, fer, route), aire de manutention et de stockage de conteneurs, ateliers d'assemblage et de transformation.
 - la ZAC de la Paix.
- L'accueil des entreprises, l'innovation, à l'exemple de Métafensch, plateforme publique de recherche et de développement dans les domaines de la sidérurgie et de la métallurgie.
- Evol'U4 à Uckange, transformation d'une friche industrielle autour du développement économique, mais aussi des thématiques science et jardins, culture et patrimoine.
- L'accès au Très Haut Débit est un impératif économique et un facteur d'attractivité territoriale. Une offre THD déjà disponible sur 5 communes. Sur les 5 autres communes, une offre privée est en cours de déploiement (achèvement en 2018).
- Le développement commercial est une autre préoccupation territoriale forte. Un manager du commerce a été recruté pour dynamiser les actions commerciales et en entreprendre de nouvelles, en particulier en centres-villes. Des projets artisanaux de qualité se font jour sur le territoire.
- Le tourisme intervient également dans la stratégie de changement d'image : la route du fer (création d'un parcours dédié à la découverte de l'histoire du fer).

Quelles sont les priorités affichées en matière d'attractivité résidentielle (urbanisme, habitat, transports, grands équipements, environnement...)?

Le projet le plus emblématique est le projet « Cœur de villes, cœur de Fensch », projet de requalification de l'axe RD 952/RD 152e pour faire de la traverse d'agglomération une véritable avenue avec une identité, lui donner un cachet, une image plus attractive. La valorisation du territoire est l'idée de base du projet. C'est certes un projet routier, mais l'ambition est aussi d'accueillir le bus à haut niveau de service (BHNS, porté par le SMITU) et, concomitamment, des actions de ravalement de façades et d'isolation des bâtiments par l'octroi de subventions aux particuliers. 40 M€, répartis sur deux mandats, seront consacrés à cette opération.



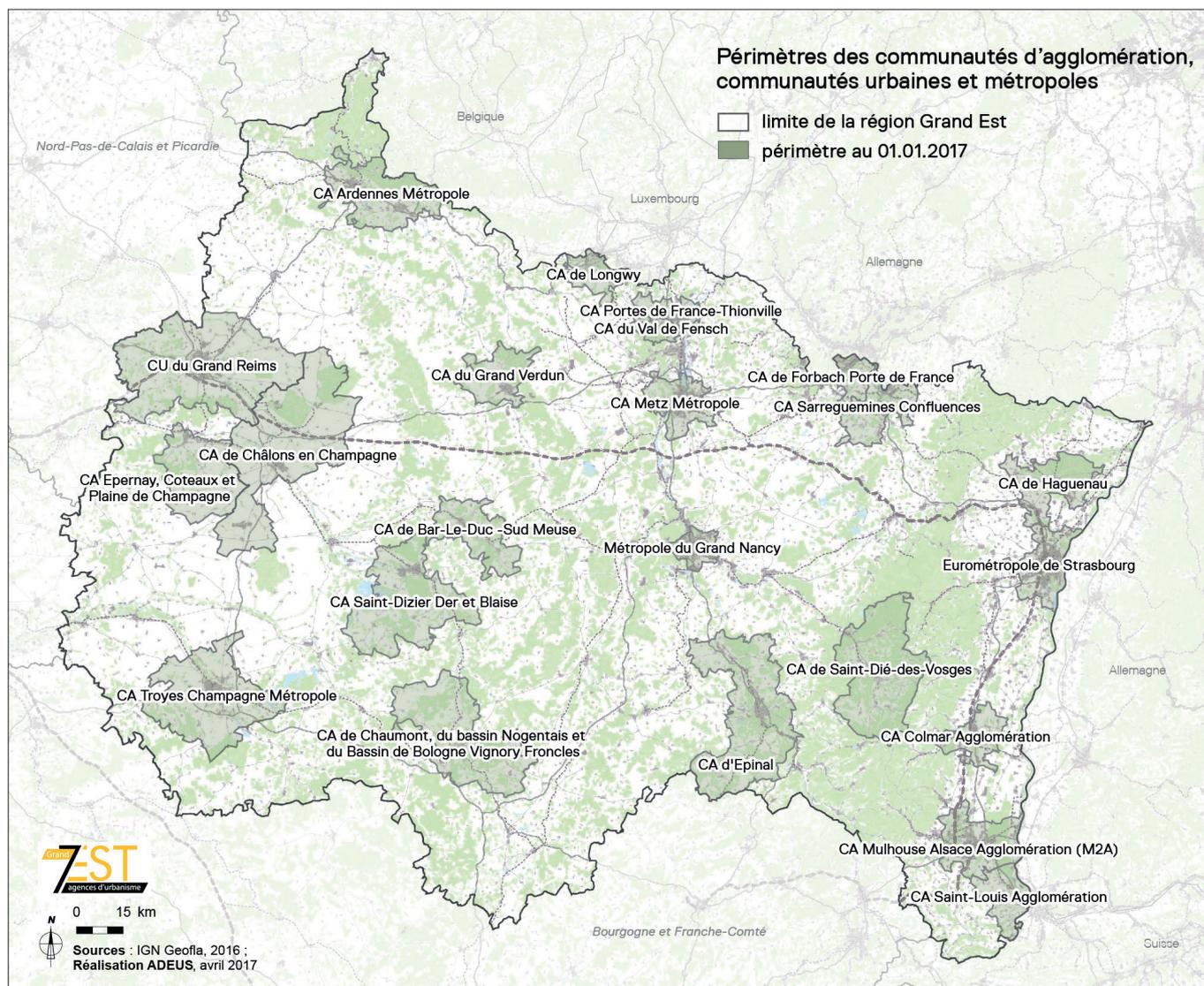
Parmi les autres projets :

- L'amélioration des transports est une composante significative des projets de rénovation urbaine qui sont au cœur du projet communautaire. L'objectif est de garantir un accès pour tous aux zones d'emploi intérieures et extérieures du territoire. Les projets prioritaires sont l'accessibilité à l'autoroute A30, une meilleure desserte de la gare d'Uckange qui jouit d'une très grande attractivité, le soutien à la création de parcs-relais...
- La requalification du parc de logements existant (traitement du parc dégradé ancien, lutte contre l'habitat indigne, ravalement de façades, traitement des copropriétés dégradées...) ainsi que le développement de projets de transformation urbaine dans le cadre du contrat de ville.
- Accroître l'attractivité du territoire signifie également capter de nouveaux habitants. Sur un territoire fort contraint (très urbanisé, des sites industriels pollués...), la Communauté d'Agglomération Val de Fensch ambitionne de développer de nouvelles zones d'habitat, des opérations pilotes sous l'angle du développement durable, à Algrange et Fameck notamment. Si l'on peut parler de paupérisation dans certains quartiers, la tendance qui se dessine est celle de la « moyennisation » de la population.
- L'attractivité résidentielle du territoire se mesure aussi à partir des services que la collectivité peut mettre en œuvre. L'accent est mis sur l'accueil de la petite enfance.
- En matière de santé, l'objectif est d'anticiper les effets de la démographie médicale et conduire une réflexion quant au développement de maisons médicales.

- La Communauté d'Agglomération dispose d'une offre d'équipements sportifs et culturels abondante (3 piscines, une SMAC (musiques actuelles), l'U4...) qui vient compléter l'offre communale (la Passerelle à Florange, le théâtre municipal de Serémange, des médiathèques à Florange et Nilvange).
- Le territoire recèle aussi de remarquables sites naturels comme les pelouses calcaires et zones humides qui continueront à être protégées et valorisées (programme de gestion pastorale des pelouses calcaires).
- Le Val de Fensch a l'ambition de devenir un territoire d'excellence environnementale :
 - en ce qui concerne les déchets, mise en place d'une tarification incitative, d'un plan de prévention (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire...), d'une requalification des déchetteries et généralisation de la collecte en régie directe ;
 - restauration de la Fensch : réduction des conséquences dommageables des inondations, réouverture de tronçons souterrains, limitation des pollutions... ;
 - poursuite de la réalisation du schéma directeur d'itinéraires cyclables : un itinéraire qui traverse les sites à vocation récréative et qui sera raccordé à la véloroute ainsi qu'aux réseaux cyclable des autres intercommunalités ;
 - mise en œuvre du PCAET et d'une carte de bruit.

QU'ATTEND L'AGGLOMÉRATION DU SRADDET ?

- Le SRADDET doit permettre de renforcer l'attractivité du territoire et de lui donner une réelle identité en faisant émerger ses grands projets.
- Six intercommunalités du Nord de la Moselle ont souhaité officialiser leurs échanges, leur coopération et leur réflexion sur les grands dossiers partagés en créant l'association « Nord Moselle + ». Cette association est un espace de dialogue et de concertation. Par ce partenariat et celui développé avec le Sillon Lorrain (territoire associé), la Communauté d'Agglomération Val de Fensch inscrit son projet de territoire dans une dynamique régionale et transfrontalière.



Les « 23 agglomérations » désignent les communautés d'agglomérations, métropoles et communauté urbaine de la Région Grand Est.



Mars 2017

Analyse et rédaction : Emmanuel Viau, AGURAM
 Traitement statistique : Marie Charlotte Devin, AGURAM
 Cartographie : Fanny Chailloux, ADEUS
 Mise en page : ADEUS